

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès-verbal – 16 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE) LE 16 SEPTEMBRE 2025 À 18H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. SYLVAIN LA FRANCE, PRO MAIRE

SONT PRÉSENTS, PAUL CHAMBERLAIN, LYNNE LACHAPPELLE, SYLVAIN LA FRANCE, MATTHEW ORLANDO, DAMIEN LAFRENIÈRE, BRANDY KILLEEN ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PIERRE VAILLANCOURT

ABSENCE : ROBERT BERGERON (MOTIVÉE)

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session, il est 18h00.

Suite à l'ouverture de la réunion, Monsieur le président présente l'ordre du jour ;

- 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
 - 1.4 Période de questions
 - 1.5 Levée de l'assemblée
-

2025-09-173

1.2 **ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

ATTENDU QUE la majorité des membres du conseil sont présents à cette séance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Matthew Orlando, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et il est résolu ;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-09-174

1.3 **DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Kazabazua est mandataire d'une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant les lots 6 192 142, 6 192 143, 6 192 144, 6 192 145, 6 192 146 et 6 192 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, pour une superficie totale de 2,99 hectares ;

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser l'aliénation et l'utilisation de ces lots à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins résidentielles ou comme chemin d'accès, afin de poursuivre le développement de villégiature déjà entamé aux dossiers CPTAQ 056158 et 077293 ;

CONSIDÉRANT que certains lots (6 192 142, 6 192 145, 6 192 143, 6 192 144, 6 192 146 et 6 192 147) ont déjà fait l'objet de ventes et, dans certains cas, de constructions résidentielles, sans autorisation préalable de la CPTAQ, et que la présente demande vise aussi à régulariser ces situations ;

CONSIDÉRANT que les lots visés présentent un faible potentiel agricole et sont limités par la rivière Kazabazua ainsi que par des développements résidentiels autorisés antérieurement, ce qui réduit considérablement leur vocation agricole ;

CONSIDÉRANT que la Commission a déjà reconnu le caractère approprié d'un tel développement dans le voisinage immédiat en autorisant des demandes similaires aux dossiers 056158 et 077293 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Matthew Orlando, **APPUYÉ PAR** Lynne Lachapelle, et résolu :

QUE le conseil municipal de Kazabazua appuie officiellement la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser :

- L'aliénation et l'utilisation à des fins résidentielles du lot 6 192 142 en faveur de Caroline Chouinard et Lee Michon ;
- L'aliénation et l'utilisation à des fins résidentielles (superficie de 5 000 m²) du lot 6 192 145 en faveur de Caroline Gareau et Damien Lafrenière ;
- L'aliénation des lots 6 192 143, 6 192 144 et 6 192 146 en faveur de 8332177 Canada Inc., leur revente future en faveur d'acquéreurs éventuels, et leur utilisation à des fins résidentielles (superficie de 5 000 m² chacun) pour la construction d'une résidence par lot ;
- L'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 6 192 147 en faveur de Carole Ann Charbonneau, soit comme chemin d'accès.

QUE la Municipalité mandate Me Mireille Alary, notaire, afin d'assurer le suivi de la présente demande et de représenter les intérêts de la Municipalité auprès de la CPTAQ.

Le conseiller Damien Lafrenière déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la question soumise au conseil, soit L'aliénation et l'utilisation à des fins résidentielles (superficie de 5 000 m²) du lot 6 192 145 en faveur de Damien Lafrenière ;

Le conseiller Damien Lafrenière confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.

ADOPTÉE

1.4

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

1.5


CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 18h36.

Président

Secrétaire

Sylvain La France,
Pro Maire



Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Greffier-Trésorier

« Je, Sylvain La France, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».